



L'ADHÉSION *C'est pour eux !*

Association depuis 1904
S'inscrit dans la convention
internationale
des droits de l'enfant

L'objet est de venir en aide
moralement et matériellement
aux pupilles de nos adhérents



www.oncf.fr



« Le propre de la solidarité,
c'est de ne point admettre
d'exclusion. »

Victor Hugo



Édito

de Vincent GRELLIER,
Secrétaire général



Cette plaquette a pour **OBJECTIF** de vous faire découvrir la démarche solidaire de l'**ONCF** envers ses **pupilles**. Cette **démarche solidaire** est rendue possible par l'engagement individuel et collectif des cheminots actifs et retraités, du personnel des filiales, des C.S.E., des CASI et du CCGPF de la SNCF, qui ensemble œuvrent pour venir en aide à nos pupilles.

Dans un contexte économique et social difficile, nos **51 499 adhérents** participent à perpétuer les valeurs fondatrices de notre association créée en 1904 et c'est cette chaîne humaine de solidarité qui nous permet au quotidien et en proximité d'apporter à nos pupilles :

- Un soutien et une aide morale et matérielle
- Le versement d'allocation et d'aide aux études
- L'accès à la culture et au sport
- L'accès aux vacances et aux loisirs
- Un accompagnement vers une entrée dans la vie active et une émancipation citoyenne

Pour ce faire, nous pouvons compter sur le soutien de **nos adhérents**, ainsi que sur le dévouement de l'ensemble de **nos militants bénévoles, répartis sur nos 23 comités régionaux et dans nos groupes locaux** qui œuvrent au développement de notre association en proximité avec nos **588** pupilles et leurs familles dont 87 pupilles handicapés.

Dans ce contexte social très difficile mêlé aux réorganisations internes de l'entreprise mais aussi avec l'ouverture à la concurrence et la filialisation, nous devons plus que jamais être porteur d'espoir et de solidarité pour nos pupilles victimes de l'adversité. Pour cela nous avons besoin de chacune et chacun d'entre vous pour perpétuer nos 121 ans de solidarité.

Notre action repose sur la **cotisation solidaire des adhérents** qui est la ressource essentielle de l'ONCF et qui nous permet d'apporter le soutien nécessaire à nos pupilles.

En 2024, plus de 80 % des cotisations ont été consacrées directement aux actions de solidarité envers nos pupilles.



Venir en aide moralement et matériellement aux pupilles

L'ONCF

C'est une association Loi 1901, qui vient en aide moralement et matériellement aux pupilles de ses adhérents (cheminots, salariés du groupe SNCF, etc...). Forte de son histoire qui commence en 1904, d'après l'idée de militants syndicaux, elle s'efforce d'adapter ses structures et sa politique de solidarité à l'évolution des besoins des pupilles et des familles.

Un projet éducatif

Il s'agit toujours de faire en sorte que malgré la disparition d'un ou des deux parents les pupilles trouvent leur place, accèdent à la connaissance et s'épanouissent dans la société.

En instaurant un lien fondamental et privilégié pour leur émancipation par l'éducation, la mobilisation à la solidarité et à la citoyenneté, l'ONCF place les pupilles au cœur de son activité. Le projet éducatif de l'Orphelinat, véritable colonne vertébrale de toutes ses actions, s'inscrit dans cette volonté.

Défendre les droits de l'enfant

Depuis son origine, l'ONCF affirme son attachement au respect des valeurs humaines universelles qui dépassent les frontières, les sectarismes. En faisant du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, une journée de présence active auprès des adhérents et des pupilles de l'ONCF, l'Orphelinat donne du sens à son engagement en faveur de l'enfance frappée par l'adversité.

Les séjours ONCF

La culture, le sport, les vacances, les loisirs, vecteurs d'émancipation, participent à l'éducation, à l'accès au savoir, au partage, au vivre ensemble. Ils contribuent à lutter contre le repli sur soi et l'indifférence, contre les préjugés en suscitant la rencontre, le dialogue et la convivialité.

L'ONCF place les pupilles au cœur de son activité. Au travers du projet éducatif de l'association, il s'agit de donner aux pupilles les moyens de se construire, d'entrer dans la vie active, de devenir des citoyens à part entière. Pour nourrir cette ambition, **l'association finance des séjours aux pupilles que ce soit au sein des structures de solidarité de l'association comme le chalet Pierre Sémard ou avec le CCGPF.**

L'ONCF attache une importance particulière à la qualité des séjours, des activités, au respect des normes d'hygiène et de sécurité, des conditions de qualification de l'encadrement notamment lors des acheminements et des accompagnements des pupilles. L'Orphelinat procède si nécessaire à cet effet à des visites des installations et vérifie leur bon fonctionnement, recrute des animateurs titulaires du BAFA ou en formation.



LES ALLOCATIONS

Allocation de base

Versée à tous nos pupilles, triplée pour les pupilles orphelins de père et de mère (OPM).

Fonds spécial de solidarité

Aide à nos pupilles dans une situation d'urgence et imprévisible.

Aide à l'hébergement

Pour favoriser la poursuite de leurs études, elle est versée aux pupilles devant se loger en dehors de leur foyer et de la maison ONCF. Aide majorée pour les pupilles résidant en dehors du milieu scolaire.

Aide au projet

En cohérence avec notre projet éducatif et pour répondre à des besoins clairement identifiés.

Aide aux études

Pour favoriser la poursuite de la scolarité et des études des pupilles, cette aide est versée sur justificatif. Elle varie en fonction du niveau d'études :

- 6^e jusqu'en 3^e
- Seconde à la terminale, y compris LEP et apprentissage.
- Etudes universitaires et supérieures y compris alternance et professionnalisation.

Initiative 18 ans

Chaque pupille, à ses 18 ans, reçoit un chèque de 150€ et le livre *"Un guide pour agir à 18 ans"*. Ce geste permet d'aller à leur rencontre, de faire le point avec eux et les aider à ouvrir un compte personnel pour y verser leurs allocations.

Aide à la culture ou au sport

L'accès à la culture ou au sport est nécessaire à l'épanouissement de nos pupilles et à leur insertion dans la vie sociale.. Afin de les y aider, cette aide leur est attribuée. Son montant est doublé pour les pupilles handicapés.

Aide morale

Un réseau national de bénévoles, dans le cadre du projet éducatif œuvre à l'épanouissement de nos pupilles.

Allocations (non cumulables)	Montant annuel
Allocation OP ou OM (handicapé ou non)	1 299€
Allocation OPM (handicapé ou non)	3 897€
Aide au premier emploi OP ou OM	1 299€
Aide au premier emploi OPM	3 897€
Soutien à l'handicapé adulte OP ou OM de 20 à 60 ans	1 299€
Soutien à l'handicapé adulte OPM de 20 à 60 ans	2 598€
Aides financières (selon situation)	
Aide aux études secondaires 6 ^e à 3 ^e	213€
Aide aux études secondaires 2 nd à terminale y compris LEP, apprentissage, contrat qualif, alternance.	426€
Aide aux Etudes Universitaires ou Supérieures y compris alternance et professionnalisation	639€
Aide de soutien à l'handicapé OP ou OM de - de 20 ans	1 299€
Aide de soutien à l'handicapé OPM de - de 20 ans	2 598€
Aide à l'hébergement étudiant	493€
Aide à l'hébergement étudiant majorée	589€
Aide au sport et à la culture	112€
Aide au sport et à la culture pour l'handicapé	224€
Aide à l'information de l'handicapé	224€
Initiative anniversaire 18 ans	150€
Tarification maison de l'ONCF	
Pupille	6,00€
Participation de l'ONCF pour pupille	37,40€



ACTIVITÉS PROPOSÉES À NOS PUPILLES EN 2025

TOUTE L'ANNÉE

- **Initiative lecture** pour tous (un magazine) de 1 à 17 ans.
- **Initiative 18 ans** (chèque de 150€ et le livre "Un guide pour agir à 18 ans")
- **BAFA** : L'ONCF participe à hauteur de 50% du prix de la formation générale.

PRINTEMPS

- **Fête de la Solidarité ONCF** Montdidier week-end de Pentecôte (pour tous)

PRINTEMPS / ÉTÉ

L'ONCF finance pour les pupilles de **4/17 ans**
1 séjour en centre CCGPF



ÉTÉ

- **Séjour 18/25** proposé avec une participation de 10% du voyage aux pupilles majeurs jusqu'à 25 ans
- **Séjour** chalet Pierre Semard (pour tous)
- **Séjour adapté** 10 jours (pupille handicapé et son accompagnateur)

AUTOMNE

Salon du livre de Montreuil Maison de Montreuil (pour les 7/14 ans)

AUTOMNE / HIVER

- ONCF finance pour les pupilles de **4/17 ans**
1 séjour en centre CCGPF
- **Séjour de Noël** au chalet Pierre Semard
- **Séjour chalet** Pierre Semard vacances de février (pour tous)

ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ

ARASC (activité régionale annuelle sportive et culturelle).
Activités pour tous organisées par les comités régionaux.



LA MAISON ONCF

Ouverte toute l'année, la Maison de l'ONCF vous accueille en île de France, à Montreuil. Elle est située à 3 minutes du métro "Mairie de Montreuil" (ligne 9). Ce bâtiment de 4 étages où dominant le verre et le fer est un clin d'oeil au chemin de fer. **Les pupilles peuvent y être hébergés dans le cadre de leurs études, lors d'un entretien pour un emploi, d'un stage professionnel ou encore au cours d'un passage (vacances, loisirs...) en île de France.**

Elle est également ouverte, dans la limite des places disponibles aux adhérents de l'association et aux membres bien-faiteurs désirant séjourner en île de France pour des raisons professionnelles ou de loisirs. Située dans un quartier calme, près du centre de Montreuil, la maison de l'ONCF offre 40 chambres confortables. Elle dispose de toutes les commodités pour les handicapés. Indépendamment de l'hébergement, la maison dispose d'une salle de conférence, équipée de matériels audio-visuel. Cet équipement permet à l'ONCF d'organiser des activités à caractère culturel pour les pupilles et les formations spécifiques ONCF. Elle est pourvue depuis 2012, d'une salle de remise en forme en partie financée par des gestes donateurs de cheminots.



Maison de l'ONCF
23, rue Clotilde Gaillard - 93100 Montreuil
maison@oncf.asso.fr / 01 49 88 58 90



LE CHALET PIERRE SEMARD

Le chalet Pierre Semard est situé dans la vallée de Chamonix, à la lisière du hameau de Frasserands, à proximité de la Gare de Montroc-le-Planet, à 2 km du village d'Argentière. C'est un Village Vacances 2 étoiles, œuvre commune de la Fédération CGT des Cheminots et de l'Orphelinat National des Chemins de Fer de France.

Le chalet accueille les cheminots actifs et retraités ainsi que les personnes extérieures.

A proximité, la Réserve des Aiguilles Rouges est un vaste domaine de zones protégées de faune et de flore. Autant de merveilles qui, été comme hiver, attirent le regard sans jamais le lasser...

Le chalet avec des chambres équipées de douches, wc séparés peut accueillir jusqu'à 6 personnes avec la possibilité de séjourner en pension complète, demi-pension ou encore une nuitée. Vous sont aussi proposées des formules "locations meublées" pour 2, 4 ou 6 personnes tout en bénéficiant des prestations du chalet.

En été, les résidents peuvent profiter du terrain de camping, équipé de sanitaires et préau. En hiver, des activités diverses et variées sont proposées (randonnées pédestres, excursions, ski...).



www.village-vacances-chamonix.com
04 50 54 00 29



FÊTE DE L'ONCF

La fête nationale instaurée depuis la création de l'ONCF est toujours un moment privilégié pour l'association. Elle a longtemps été organisée dans les établissements de l'ONCF. Les cheminots pouvaient alors rencontrer les pupilles et connaître leurs conditions de vie.

Avec la fermeture d'Avernes, la fête a été transférée à la Garenne Colombe, puis au Mans et depuis 2008 au centre CCGPF SNCF "Les 3 doms" à Montdidier (Somme) qui offre une structure d'accueil répondant à toutes les normes de sécurité indispensable pour une telle initiative.

Notre souhait est de pouvoir faire perdurer cette journée comme un véritable moment de solidarité, de convivialité autour du sport, de la culture et des loisirs.

La réussite de notre fête passe par la participation du plus grand nombre de militants et de pupilles, c'est pourquoi nous avons fait le choix il y a plusieurs années d'un week-end de trois jours, en vous permettant une meilleure disponibilité. Cette fête a aussi pour but de faire connaître l'association aux cheminots non adhérents.



Les structures
de solidarité

**FÊTE DE LA SOLIDARITÉ ONCF
DIMANCHE 8 JUIN 2025**





REJOIGNEZ L'ONCF DANS NOS 23 COMITÉS RÉGIONAUX

Comités régionaux : Amiens • Bordeaux • Chambéry
• Clermont-Ferrand • Dijon • Lille • Limoges • Lorraine / Lyon
• Marseille / Montpellier • Nantes • Paris Sud Est • Paris
Nord • Paris Rive Gauche • Paris Est • Paris Saint-Lazare
• Reims • Rennes • Rouen • Strasbourg • Toulouse • Tours

Coordonnées

Siège ONCF	01 55 82 86 89 admin@oncf.asso.fr
Produit solidarité Com- mandes Expéditions - Réglements	01 55 82 86 89 solidarite@oncf.asso.fr
Comptabilité générale	01 55 82 86 91 comptagen@oncf.asso.fr
Comptabilité - CTIL Cahier Trésorerie Informa- tique en Ligne	01 55 82 86 90 compta@oncf.asso.fr
Secrétariat fichiers adhé- rents	01 55 82 86 94 adherents@oncf.asso.fr
Secrétariat dossiers pupilles	01 55 82 86 88 pupilles@oncf.asso.fr
Maison de l'ONCF	01 49 88 58 90 maison@oncf.asso.fr
Chalet Pierre Semard	04 50 54 00 29 pierresemard74@gmail.com

Cotisations 2025

Ressource essentielle de l'ONCF, la cotisation témoigne de l'engagement de nos adhérents en faveur d'une grande politique sociale de solidarité en direction de nos pupilles. Actifs, retraités : la cotisation mensuelle est de 4,50€ et annuelle de 54€

Bons d'entraide / agendas

Leurs diffusions permettent de faire connaître notre association et participe au financement de l'aide aux études.

Fêtes des groupes

Ces fêtes présentent un double avantage :

- Insérer notre œuvre dans la vie associative du groupe public ferroviaire (GPF)
- Faire connaître l'ONCF dans la vie communale et tisser des liens avec de nombreux amis qui nous apportent leur soutien.

Dons, legs et produits de solidarité

Notre association est autorisée à recevoir les dons et legs. L'ONCF est exonéré des droits de succession de par son caractère de bienfaisance reconnu. Ils complètent les ressources de l'ONCF.

L'ADHÉSION, C'EST POUR EUX !

Nos premières ressources : vos cotisations !

Ressource essentielle de l'ONCF, la cotisation témoigne de l'engagement de nos adhérents en faveur d'une grande politique sociale de solidarité en direction de nos pupilles.

Actifs, retraités :

**la cotisation mensuelle est de 4,50€
et annuelle de 54€.**

Faire un don ou un legs

Notre association est autorisée à recevoir les dons et legs à tout moment. Ils complètent les ressources de l'ONCF. L'acceptation des dons et legs est soumise à la tutelle de l'administration. En effet, L'ONCF présente annuellement ses rapports et ses comptes au préfet du département du siège.

Rejoignez nos 51 399 adhérents et nos 23 comités régionaux

Adhérer à l'ONCF, c'est agir en proximité avec nos 594 pupilles et œuvrer pour au quotidien au fonctionnement et développement de l'association.



Pour adhérer
et soutenir
notre action,
c'est ici :

www.oncf.fr





BULLETIN D'ADHÉSION

Remplir lisiblement en lettres capitales. Original à faire parvenir à l'adresse ci-dessus.

Mme ☐ M. ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : N° _____ Rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. perso : _____

E-mail perso : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

S.A. ou filiale : _____

N° CP : _____

N° NIL (Numéro Identification Large) pour les retraités : _____

Déclare adhérer à l'Orphelinat National des Chemins de fer de France dans les conditions prévues par les statuts. L'adhésion est effective à compter de son enregistrement par le siège.

Autorise l'ONCF à faire procéder au précompte de ma cotisation sur ma solde (actif) ou pension (retraité).

Pour les salariés non affiliés à la Caisse de Prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire :

Nom de l'entreprise : _____

Joindre RIB, RIP ou RIE à l'imprimé « demande de prélèvement SEPA », au dos, dûment complétées et signées.

Autorise l'ONCF à faire procéder au prélèvement sur compte bancaire, postal ou épargne(1) les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont destinées uniquement à la gestion de l'association. Elles ne sont transmises en aucune façon à un tiers. L'ONCF s'engage à stocker et traiter vos données personnelles pour la gestion de votre situation au sein de l'association. En aucun cas, celles-ci ne seront divulguées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Date : ____ / ____ / ____ Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je déclare m'abonner au bulletin de l'Orphelinat. 4 numéros : 1,32€

Date : ____ / ____ / ____ Signature : _____

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire, vous autorisez l'ONCF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ONCF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identité de l'adhérent

Nom : Prénom :

Titulaire du compte

Titulaire :

Adresse :

Désignation du compte à débiter

IBAN

☐ Prélèvement récurrents / répétitifs

Créancier

ONCF

263 rue de Paris
Case 539
93515 Montreuil
Cedex

FR94ZZZ620767

Signature

Fait à : Le :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Orphelinat National des Chemins de Fer de France
263 rue de Paris, case 539 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 86 89 - CCP : 463 88 C Paris
www.oncf.asso.fr - admin@oncf.asso.fr

NOTES

